

SALOMON**Des raisons de se réjouir***Index AI : ASA 43/001/2005**ÉFAI*

Mercredi 27 avril 2005

ARTICLE DESTINÉ AU SITE news.amnesty

Lorsque les organisations de femmes des Îles Salomon (dont la population s'élève à 523 000 personnes) ont fêté la Journée internationale de la femme le 8 mars de cette année, elles avaient des raisons de se réjouir de toute une série de changements positifs. Durant l'année et demie qui s'est écoulée depuis la fin du conflit interne dans cet archipel du Pacifique, au cours duquel des atteintes généralisées aux droits humains se sont produites, notamment des viols et actes de torture, les autorités ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer la situation dans le pays.

Des changements importants ont eu lieu au sein de la Police royale des Îles Salomon, par exemple la première unité du pays en charge des agressions sexuelles a été créée. Cette unité a élaboré un plan de travail qui tient compte des recommandations contenues dans le rapport d'Amnesty International sur la violence contre les femmes dans les Îles Salomon publié l'année dernière et intitulé [Solomon Islands : Women confronting violence](#) (index AI : ASA 43/001/2004). Une femme sergent, détective travaillant depuis de nombreuses années sur les agressions sexuelles et les violences au sein de la famille a été nommée pour constituer cette unité. Le nombre de femmes policiers est en augmentation, on est passé de cinquante en 1992 à au moins 92 (sur 1 050 policiers) au jour d'aujourd'hui. La Police royale a également mis en place une politique tenant compte des questions de genre, avec la volonté affichée de promouvoir l'égalité des chances au sein des forces de police.

Les dix-huit derniers mois n'ont pas seulement vu des changements de politique et de composition des forces de police toutefois. La Police royale s'est penchée de façon active sur les questions relatives aux violences liées au genre et à l'égalité des genres. Des policiers accusés d'abus sexuels ont été poursuivis ; un policier a été inculpé le 12 mars de cette année du viol d'une jeune fille placée sous protection policière parce qu'elle avait été victime d'abus sexuels dans sa propre famille.

Le premier refuge du pays, ouvert aux femmes et aux enfants victimes de violences familiales, a été ouvert le 6 mars et doit commencer à fonctionner à partir du 1^{er} mai. Ce centre offre une solution logement à court terme et peut accueillir jusqu'à vingt jeunes filles ou jeunes femmes (ou mères avec de jeunes enfants); il dispose également d'un espace conseil. Il a été baptisé Centre d'accueil chrétien en mémoire de sa fondatrice décédée depuis, Sœur Lilian, de l'Église (anglicane) de Mélanésie qui s'est occupée, avec d'autres religieuses, de nombreuses femmes ayant survécu à des violences.

Le centre a été construit avec le soutien du gouvernement provincial de Guadalcanal et de Nouvelle-Zélande. Cependant il est situé à l'extérieur de la capitale et ne dispose toujours pas d'un véhicule propre qui permettrait aux conseillers de rendre visite à des femmes ayant survécu à des abus et permettrait aux résidentes de se rendre à des rendez-vous d'ordre médical ou juridique. Il ne dispose pas non plus d'une radio pour pouvoir appeler la police si des visiteurs indésirables se présentaient ou pour fixer différents rendez-vous. À l'heure actuelle, le personnel doit faire deux heures de marche pour se rendre à Honiara en raison de l'absence de moyens de communication et de transport.

Le fait que ce refuge ait été établi est une excellente initiative. Mais les manques constatés au niveau de la sécurité sont préoccupants, un refuge devant être plus qu'un lieu de résidence pour des femmes en danger. Ce doit être un lieu où elles sont en sécurité, un lieu disposant d'un financement assuré et d'un personnel compétent, où les résidentes peuvent être libres de leurs mouvements en toute tranquillité.

Des progrès ont également été faits en ce qui concerne les mécanismes se rapportant à toute une série de droits humains. Après la visite des commissaires aux droits de l'homme de Fiji et de Nouvelle-Zélande et du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme, le Premier ministre Alan Kemakeza a annoncé la création d'une Commission nationale de défense des droits humains. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a décidé d'affecter un conseiller international aux droits de l'homme à Honiara, capitale des Îles Salomon. C'est la première affectation de ce genre dans la région.

En janvier, la Haute Cour des Îles a amélioré de façon substantielle sa capacité d'accueil pour les procès au pénal. Deux

nouvelles salles d'audience ont été ouvertes et deux juges supplémentaires, avec le personnel nécessaire, ont été nommés. Ces changements permettent à la justice de traiter des violations des droits humains liées au conflit de façon plus efficace. En outre, le président de la Cour suprême a nommé un responsable chargé d'expliquer le travail de la Cour (*Court Information Officer*) et lancé une campagne de sensibilisation au respect de la loi et au maintien de l'ordre (*Law Blo lumi*). Celle-ci doit permettre aux survivants et aux villageois concernés par les violations de connaître leurs droits et le processus à suivre pour poursuivre en justice les auteurs d'actes de violence, ce qu'ils réclament depuis longtemps.

Toutefois, une grande partie des progrès dépend du financement de donateurs, et un financement durable du gouvernement et le soutien à long terme des donateurs ne sont pas assurés. Amnesty International appelle donc le gouvernement des Îles Salomon à s'engager de façon significative à fournir plus d'assistance sur les projets à long terme de façon à rendre véritablement effectifs et durables les changements et à faire que les promesses du gouvernement trouvent un écho dans la réalité.

Il s'agit maintenant de s'attaquer aux racines du conflit après les avoir identifiées. Les inégalités observées au niveau du développement rural, des possibilités économiques et de l'instruction sont particulièrement sévères ; elles touchent particulièrement les jeunes filles et les femmes des villages, qui ne prennent pas une part active à l'économie, sont absentes du secteur de la justice et ne prennent pas part aux processus de décision. Des femmes connaissant leurs droits auront plus de chance de bénéficier des améliorations décrites.

L'information véhiculée par les médias sur les droits humains et sur d'autres questions s'est améliorée mais les zones rurales sont encore désavantagées en termes d'accès aux médias, aux formations et à l'information disponibles dans les centres urbains.

Pour véritablement changer et faire progresser les choses dans les Îles Salomon, plus de personnes, et plus de groupes de femmes en particulier, doivent être impliqués ; il en va de la responsabilité des autorités d'agir en ce sens. ●